

# — Séance du 20 février 2024 —

**Présents :** José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

José HERBET donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle aucune observation. Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

- **Félicitations à l'association « La Gaule Picquinoise »** qui vient d'obtenir un très beau prix, à un concours organisé par le Crédit Agricole auprès d'associations du département. La gaule picquinoise obtient un cadeau de valeur : un chèque de 4000 euros. Bravo à toute l'équipe.

- Des travaux ont lieu dans le cour de la salle des Chanoines avec rénovation complète des lieux : pose de bordures, de pavés, d'un caniveau pour récupérer les eaux de pluie et pose d'enrobés à chaud (environ 10 tonnes). Dans un deuxième temps, la cour, côté des appartements, sera également rénovée.

- Réunion le mardi 13 à 14 heures au centre de premiers secours de Picquigny avec le colonel Contal et Emmanuel Ducrocq ; une nouvelle convention nous sera proposée en mars. D'ici là, il y aura des travaux avec Enedis et une entreprise pour la partie électrique ; le chauffage au gaz sera supprimé et de nouveaux abonnements au téléphone et à la fibre vont être réclamés au nom du SDIS

- Au nom du conseil municipal, j'adresse tous mes remerciements aux trois dames qui ont effectué le dernier recensement et qui ont rempli leur tâche avec beaucoup de sérieux. Grand merci également au coordonnateur communal, Madame DILLY.

## **Ouverture d'une ligne de trésorerie pour travaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en place une ligne de trésorerie afin de parer aux dépenses liées aux travaux sur la collégiale Saint Martin (mise aux normes électriques) et de création d'une aire de fitness dans l'attente du versement des subventions liées aux travaux.

Une seule proposition nous a été faite par la Caisse d'Epargne.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide de retenir cette offre, à savoir :

Prêt court terme : ligne de trésorerie interactive

- Montant du prêt : 100 000 €
- Durée 12 mois
- Taux : €STR + Marge de 1,10 %
- Dernier €STR  
(taux interbancaire de la zone euros) connu : 3,91 %
- Commission de non utilisation : 0,30 %
- frais de dossier, commission : 300 €

les tirages seront effectués selon la procédure de crédit d'office, au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

## **Encaissement chèques :**

- 4 chèques de 300 euros des Amis de la collégiale, des racines calcéennes, l'association ACPG et le Souvenir Français pour participation avec la commune de l'achat d'une plaque à la mémoire de Jean Moulin.

**Absents avec pouvoir :** Gérald BRÉZIN à Jean-Paul PIERRE.

**Absent non excusé :** Miguel NIEWIADOMSKI

**Secrétaire de séance :** Delphine CALAIS.

-744 € de Philippe BRUNEEL pour participation aux frais de bornage entre la commune, sa propriété et la propriété de M. Cuvillier - Vasseur Ludovic.

-2500 € de l'ACAP pour participation à l'animation musicale de la fête locale 2024 (pris sur les bénéfiques du réveillon du 31 décembre).

## **Renouvellement du bail pour le camping municipal**

Monsieur le maire présente le projet de bail du camping municipal établi par Maître REVILLON, notaire à Ailly sur Somme.

Les conditions générales du bail demeurent inchangées par rapport au précédent ; le bail, pour une durée de 9 ans à compter du 01/01/2024, serait consenti à Monsieur et Madame DEFOULOUY pour un loyer mensuel de 1050 euros.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes du bail, décide de louer le camping municipal à Monsieur et Madame DEFOULOUY à compter du 01/01/2024 pour une durée de 9 ans moyennant un loyer de 1050 euros par mois et autorise le Maire à signer le bail .

## **Proposition de mission à Pascal BRASSART**

Monsieur le maire présente à l'assemblée la proposition de mission à Pascal BRASSART concernant l'expertise de la toiture du bas côté sud de la Collégiale pour un montant de 3950 euros HT et indique qu'une subvention à hauteur de 50 % peut être obtenue de la DRAC.

Cette expertise est rendue nécessaire par le mauvais état de la charpente de cette toiture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de confier la mission à Pascal BRASSART pour un montant de 3950 euros HT de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 50 %, soit 1975 €.

## **Attribution de logements rue des chanoines**

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers :

L'un de Francis Harlé libérant le logement qu'il occupe 50 rue des Chanoines apt 2 au 31/03/2024

L'autre de Jocelyne Leriche libérant le logement qu'elle occupe 50 rue des Chanoines apt 3 au 31/03/2024

Plusieurs candidatures ont été enregistrées pour ces deux logements :

DHERVILLERS Christophe, FRANCOIS Michelle, JACQ Jean-François, BAUDIMONT Jordan et PÉRET Théo et RÉMOND Charlotte. Le conseil municipal étudie les candidatures déposées.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée à l'unanimité décident d'attribuer les logements aux personnes suivantes :

- L'appartement 3 au 50 rue des Chanoines à PERET Théo et RÉMOND Charlotte pour une durée d'un an à compter du 01/04/2024 moyennant un loyer mensuel de 530 €

- L'appartement 2 au 50 rue des Chanoines à DHERVILLERS Christophe pour une durée de un an à compter du 1/04/2024 moyennant un loyer mensuel de 530 €.

Une caution correspond à un mois de loyer, soit 530 €, sera également à déposer.

Une attestation d'assurance sera également à fournir à la signature du bail.

## **Travaux fenêtres vestiaires stade : demande de subventions au département**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de la menuiserie du Berger pour un montant total HT de 5 201,36 € concernant le remplacement des fenêtres des vestiaires au stade

et indique qu'une aide du département peut être obtenue à hauteur de 40 %.

L conseil municipal accepte le devis proposé à hauteur de 5201,36 € et décide de solliciter l'aide du département à hauteur de 40 %, soit 2080,54 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024 à l'article 615221.

#### Remplacement de deux actionnaires à la grande hutte

Monsieur le maire informe l'assemblée du départ de deux actionnaires de la grande hutte : GRICOURT Sébastien et Richard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et deux abstentions de choisir messieurs DERICQUEBOURG Geoffrey et Pierre afin de les remplacer pour la prochaine saison de chasse.

#### Travaux de mise aux normes électriques à la collégiale Saint - Martin

Monsieur le maire présente à l'assemblée trois devis, soit :

- DELESTRE pour un montant HT de 68 559,09 €
- JPELEC pour un montant HT de 49 900 €
- CLOP'ELEC pour un montant HT de 49 240 €

Après examen des devis présentés, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse de Monsieur Pascal BRASSART, architecte et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise CLOP'ELEC afin de réaliser les travaux et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### Compte de gestion 2023

L'assemblée, statuant sur l'ensemble des opérations réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2023, déclare que le compte de gestion dressé par le service de gestion comptable de Doullens, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part et est approuvé à l'unanimité.

#### Compte administratif 2023

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les recettes et dépenses de l'exercice 2023, tant en section d'investissement et de fonctionnement, et après que José HERBET ait quitté la salle, sous la présidence d'Antony DELVILLE, approuve le compte administratif 2023 à l'unanimité, lequel présente les résultats suivants :

##### • Section de fonctionnement :

-Résultat reporté .....	32 159,81 €
-Résultat 2023 .....	72 357,51 €
-Résultat de clôture .....	104 517,32 €

##### • Section d'investissement :

-Résultat reporté .....	- 52 889,61 €
-Résultat 2023 .....	- 42 035,10 €
-Résultat de clôture .....	94 924,71 €
- Solde des restes à réaliser .....	43 754,00 €

#### Affectation des résultats de l'exercice 2023

affectation au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement : 51 170,71 €

-Affectation complémentaire au compte 1068 pour l'équilibre financier du budget : 43 754 €

-Total affecté au compte 1068 : 94 924,71 €

-Teport en fonctionnement compte 002 : 9 592,61 €

#### Communications diverses

• Des travaux vont être entrepris dans les toilettes de la maternelle

• Démission de Francis HARLÉ du CCAS ; nomination par arrêté pour le remplacer, de Madame Berthe PADÉ.

• Antony DELVILLE indique que la CCNS va allouer au SIVOS de Picquigny une somme de 4000 € concernant les frais de transport à la piscine

• Alain CARPENTIER demande si une étude peut être faite quant à l'implantation d'une maison médicale ; à voir en fonction des locaux disponibles, dans les bureaux de la CCNS, rue du Marais.

• M. PIERRE indique avoir assisté à l'AG du Canoé Kayak et indique qu'une plantation d'érables est envisagée

• Claire ROUSSEL indique que Nicolas Guillou, Maraîcher à Picquigny, cherche un local car il envisage de produire de la soupe à partir de ses légumes

• Laurence BÉCUE rappelle le problème du bloc béton mal signalé devant le PMU ; un plot va être installé

• Claudine LEQUIEN demande où en est le dossier catastrophe naturelle (éboulement de la falaise derrière les maisons de Mmes POUSSSET ET LEQUIEN) ; le dossier a été déposé et est en cours de traitement ; pas de réponse pour l'instant

• Lysiane CAPON signale des dégradations au niveau du mur de soutènement Cavée d'Airaines ; des travaux vont être envisagés peut être par la pose d'un mur de briques.